

est réfugié à Mendone. Un télégramme lui a été envoyé le soir même de rentrer à Berlin.

Les personnes les plus en vue créancières de cette banque sont : le prince Henri de Prusse, le frère de l'empereur d'Allemagne et plusieurs autres membres de l'aristocratie allemande.

On croit que cette faillite est due en grande partie aux difficultés d'une autre grande institution financière, celle des Hirschfeld & Wolf, dont les spéculations véreuses et les extravagances de toutes sortes ont causé la perte.

On dit que l'empereur est fermement décidé à prendre les mesures nécessaires pour purger l'Allemagne de ces spéculateurs éhontés qui jouent avec l'argent du pauvre monde.

La santé du Pape

Rome, 8 novembre.—On annonce que le Pape souffre d'une affection du cerveau, due à son grand âge. Son état de santé cause de grandes inquiétudes. Sa Sainteté faisait remarquer, il y a quelque temps, au cardinal Langenien, archevêque de Reims, que sa fin ne saurait être éloignée.

Dépression du commerce de l'Angleterre

Londres, 9 novembre.—Le dernier rapport de la Chambre de Commerce pour le mois d'octobre montre que les importations ont diminué de £370,000 et les exportations de £2,510,000 sur celles de l'année dernière pour la période correspondante.

COMMISSION ROYALE

SEITE DE LA DÉPOSITION DE M. HONORABLE J. E. ROBIDOUX

Prise à sa résidence, le 4 novembre.

Q. Je vous pose cette question afin de savoir quelle explication vous avez à donner, parce que je crois qu'il y a un témoin, M. Webb, qui a dit quelque chose à cet effet-là ?

R. Je crois qu'il aurait bien de la peine à payer de mes dettes dans ce moment, parce que je ne m'en connais pas beaucoup.

Q. Avez-vous eu connaissance à peu près dans ce temps-là des avances que M. Pacaud a faites à M. Charles Lange-lier ?

R. Non, Votre Honneur.

Q. Maintenant, il ne me reste, je crois, qu'une question à vous faire pour vous donner l'occasion d'expliquer la chose. M. Pacaud a dit, je crois, qu'il avait payé pour vous une somme de cent piastres (\$100) comme souscription au club ?

R. Oui, il m'a payé pour moi, mais pas à ma demande. J'avais été sollicité par deux ou trois de ces messieurs de Québec de faire partie du club Union, et j'avais dit que je verrais, que j'appartenais déjà au club de la Garnison, au club St-Jean et à plusieurs autres clubs et que j'en avais assez de clubs. Monsieur Pacaud était un des promoteurs ou l'un de ceux qui voulaient faire réussir la formation de ce club-là ; il est un de ceux qui m'ont demandé si je voulais devenir un des actionnaires du club ; je lui ai dit que je verrais. Pendant que j'étais à Montréal, j'ai reçu une lettre de M. Pacaud m'envoyant un reçu de cent piastres, mon entrée au club Union. Je suis revenu à Québec et j'ai vu M. Pacaud, chez lui, je crois, et je lui ai demandé pourquoi il avait été payer cent piastres pour moi. « Bien », m'a-t-il dit, tu n'as pas décidé de faire partie du club ; je me suis dit qu'une fois que j'aurais payé cent piastres, il faudrait bien que tu me les rembourses et que tu sois membre du club. » Et je les lui ai remboursés.

Transquestionné par M. Casgrain :

Q. M. Robidoux, voulez-vous, s'il vous plaît, prendre connaissance de la lettre exhibit numéro 34 et dire si c'est l'original de cette lettre qui accompagnait le chèque de M. J. C. Langelier et le billet de M. Pacaud endossé par M. Vallières ?

R. Je ne peux pas dire exactement si c'est cela, mais c'est une lettre de ce genre-là.

Q. C'était une lettre qui était adressée à M. Bouquet, n'est-ce pas ?

R. A M. Bouquet.

Q. Par M. Webb ?

R. Par M. Webb.

Q. Quel est ce M. Napoléon Lefebvre dont vous avez parlé ?

R. C'est un capitaliste de Montréal qui est en même temps marchand de bijoux, de diamants, sur la rue Notre-Dame, à Montréal.

Q. Est-ce là la coutume d'acompter des billets ?

R. Ah ! oui.

Q. Les choses sont expliquées comment il le faisait que cet argent pouvait être pour M. Armstrong, lorsque c'était le billet de M. Pacaud endossé par M. Vallières ?

R. Bien, il y avait un chèque signé par M. Langelier à l'ordre de M. Armstrong, et je me suis expliqué que M. Armstrong avait chargé M. Pacaud d'obtenir au moyen de son chèque de vingt mille piastres de l'argent pour lui, Armstrong.

Q. Pouvez-vous expliquer comment il se faisait que le chèque du gouvernement ne pouvait pas passer sans un billet de M. Pacaud endossé par M. Vallières ?

R. Eh bien, la lettre de M. Webb n'était pas très rassurante parce qu'il n'y avait pas d'endossement, il ne disait pas quand le chèque serait payé. J'ai compris que le billet accompagnait le chèque pour donner une date à l'affaire. La banque ou la personne qui ferait l'opération pouvait compter être payée. Il y a une condition, je crois, dans la lettre de M. Webb que ce sera payé à telle date si telle chose se fait.

Q. Vous remarquerez que la lettre dit que le chèque de M. Langelier sera payé si la lettre de crédit de M. Garneau est payée le ou avant le dix juillet, n'est-ce pas ?

R. Oui.

Q. Est-ce que vous aviez des doutes sur le paiement de la lettre de crédit par la banque ?

R. Non, je n'en avais pas.

Q. Il y avait une date fixée pour le paiement du chèque ?

R. (Le témoin lit la lettre de M. Webb) Alors, il y avait une condition dans la lettre de M. Webb.

Q. La condition était que la lettre de crédit serait payée, que le gouvernement paierait la lettre de M. Garneau le ou avant le dix juillet ?

R. Oui, mais il n'y avait pas d'engagement de la part de M. Webb de payer le dix juillet.

Q. C'est de cette manière que vous interprétez la lettre de M. Webb ?

R. C'est comme cela que je la comprends.

Q. Maintenant, pouvez-vous dire M. Robidoux, à quelle date précise vous êtes arrivé à Québec après la passation de l'ordre ou conseil du vingt-trois ?

R. C'est le 2 novembre.

Q. Vous rappelez-vous si vous avez exprimé votre approbation, si vous avez dit que vous concouriez dans l'opération ?

R. Oui, il m'a été communiqué sur un point surtout, c'était la question, je crois, de la conversion.

Q. Avez-vous jamais, comme procureur général ou autrement, entretenu

R. Bien, je ne peux pas vous le dire d'une façon plus précise que je vous l'ai dit tout à l'heure ; c'est vers le vingt-cinq, je pense que c'est vers le vingt-cinq ; ce n'est pas avant ; je suis à peu près positif que ce n'est pas avant. Naturellement, je n'ai pas pris de note de ces choses-là.

Q. Peut-être que ceci rappellera les circonstances à votre mémoire : Le vingt-cinq était un samedi, le jour de la fête des arbres ?

R. Oui, je crois que j'étais ici le vingt-cinq.

Q. Le vingt-cinq ?

R. Je le crois ; je ne peux pas être plus précis, mais je crois que j'étais ici le vingt-cinq.

Q. Maintenant, avez-vous ou une re- chète à Québec aussitôt que vous avez été arrivé ?

R. Je crois que j'ai eu une relecture au moins le vingt-cinq. Ce qui me fait dire que c'était le vingt-cinq, c'est parce que le vingt-cinq, quand j'ai mis mes initiales à la lettre de crédit, j'étais dans mon lit.

Q. M. Ross est allé chez vous avec M. Garneau, n'est-ce pas, pendant que vous étiez malade ?

R. Oui, M. Ross est venu une fois avec M. Garneau ; M. Garneau est venu plusieurs fois.

Q. Plusieurs fois ?

R. Je dis plusieurs ; trois ou quatre fois, je suppose, en différents temps.

Q. M. Garneau vous demandait toujours votre opinion sur la légalité de la transaction, je crois ?

R. Non ; c'était une opinion sur la position de la province à ce moment-là et mon opinion sur le mérite de l'affaire, sur le mérite de l'affaire comme affaire.

Q. Alors, il ne vous a pas demandé votre opinion légale ?

R. Eh bien, l'opinion que j'ai donnée, ce qui j'ai raconté, m'indique qu'il ne m'a pas demandé mon opinion sur ce qui a fait la matière de l'ordre en conseil. Au reste, c'était bien superflu puisque l'ordre en conseil était passé.

Q. Et vous avez donné comme votre avis que l'ordre en conseil ayant été passé et M. Thom ayant fait certaines propositions qui avaient été acceptées par le gouvernement ?

R. C'est la substance de mon opinion. Je ne suis pas positif si il ne m'a pas demandé aussi mon opinion sur le fond même de la question ; mais je ne pense pas ; peut-être.

Q. Voulez-vous, s'il vous plaît, prendre connaissance de l'exhibit 14 et me dire si c'est la copie que vous avez donnée, M. Robidoux, l'original se trouve dans le dossier des Travaux publics.

R. C'est mon opinion, oui.

Q. Et l'exhibit 14 est une copie, n'est-ce pas ?

R. C'est la copie que j'ai donnée, mais je suppose qu'elle est correcte. D'après les renseignements que j'ai reçus du greffier de la Commission, je n'ai pas de doute que ce document exhibit 14 soit une copie de mon opinion.

Q. Maintenant, quand M. Garneau est allé vous voir à Montréal, vous n'avez rien dit, demandé votre opinion sur le mérite de l'affaire ou de la question au point de vue légal ?

R. Non. Pour vous dire la vérité, à ce moment-là, je n'étais guère en position de donner une opinion ; j'étais au lit, absolument au lit, ne pouvant pas me lever. Alors, il est venu chez moi de l'affaire avec moi, mais sans entrer dans beaucoup de détails ; il m'a parlé de la position. Mon état de santé était tel que j'aurais pas pu me fatiguer d'étudier une question de droit à ce moment-là.

Q. Pouvez-vous dire à peu près la date des visites que M. Garneau vous a faites chez vous, à Montréal ?

R. Bien, je ne pourrais pas dire ; il est venu à deux reprises.

Q. C'est avant la passation de l'ordre en conseil ?

R. Le souvenir que j'en ai, c'est que c'était avant la passation de l'ordre en conseil.

Q. Était-ce avant le 17 d'avril ?

R. Je crois que c'était avant le 17 ; je crois que c'était presque immédiatement après mon retour de New-York, autant que je peux me rappeler.

Q. Maintenant, M. Robidoux, quand M. Pacaud vous a remis les documents, le billet, le chèque et la lettre de M. Webb, combien vous a-t-il dit de donner à M. Armstrong si vous parveniez à escompter le billet ?

R. Il n'a pas été question de cela.

Q. Il n'a pas été question de cela du tout ?

R. Non ; je ne savais pas où était M. Armstrong à ce moment-là.

Q. Entre le 28 d'avril et le 15 de juillet, avez-vous reçu de M. Pacaud, directement ou indirectement, aucune somme d'argent ?

R. Non, monsieur.

Q. Aucune, à votre connaissance ?

R. Ni avant, ni après, ni depuis, je n'ai jamais reçu un sou de M. Pacaud.

Q. Vous n'avez jamais reçu un sou de M. Pacaud ?

R. Jamais.

Q. Si directement ni indirectement ?

R. Ni directement ni indirectement.

Afin qu'il n'y ait pas de doute du tout sur la question qui m'est soumise par M. Casgrain, je désire déclarer emphatiquement que je n'ai rien reçu de M. Pacaud, qu'il ne m'a jamais parlé de rien me donner, que j'aurais mis à la porte s'il était venu m'en parler et, à plus forte raison, que je ne compte rien recevoir. Et je désire dire de plus que je n'ai eu connaissance de la transaction Pacaud-Armstrong que lors de l'enquête devant le Sénat.

Q. Lorsque M. Morcier vous a demandé des explications sur la part que vous aviez prise à la transaction en question, lui avez-vous dit que le billet de M. Pacaud avec le chèque de M. Langelier et la lettre de M. Webb vous avaient été remis ?

R. Je ne pense pas. M. Morcier m'a demandé de lui dire si je connaissais quel qu'un irrégulier dans cette affaire-là et de lui faire connaître ; or, je ne considérais pas ceci comme une irrégularité.

Transquestionné par M. Bégin :

Q. M. Cannon était votre assistant, n'est-ce pas ?

R. M. Cannon était mon assistant à cette époque-là.

Q. Vous savez qu'il a donné une opinion sur la question ?

R. Oui, monsieur.

Q. A propos de l'ordre en conseil, je crois ?

R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous que cette opinion-là vous a été communiquée à votre retour à Québec, vers le vingt-cinq ou le vingt-six ?

R. Oui, je crois qu'elle m'a été communiquée.

Q. Vous rappelez-vous si vous avez exprimé votre approbation, si vous avez dit que vous concouriez dans l'opération ?

R. Oui, il m'a été communiqué sur un point surtout, c'était la question, je crois, de la conversion.

Q. Avez-vous jamais, comme procureur général ou autrement, entretenu

aucun doute sur la régularité de l'ordre en conseil ?

R. Non. Lorsque M. Cannon m'en a parlé, il m'a donné toutes les explications qu'il connaissait se rapportant à l'affaire et tout m'a paru parfaitement régulier.

Q. Et c'est ce que vous avez exprimé à l'époque ?

R. C'est ce que j'ai exprimé à l'époque.

Q. Vous avez approuvé l'opinion qu'il avait donnée ?

R. Oui.

Q. Verbalement ; lorsqu'on vous a communiqué son opinion, vous l'avez approuvée ?

R. Je l'ai approuvée verbalement.

Q. Vous rappelez-vous si M. Garneau vous a parlé lui-même de cette question-là de la conversion du subside en terre ?

R. Mon Dieu, on a tant de conversations, M. Garneau et moi, que je ne m'en rappelle pas dans le moment.

Q. Il est bien possible qu'il vous en ait parlé ?

R. Il est bien possible, mais je ne m'en rappelle pas.

Q. Avez-vous pu, dans les conversations que vous avez eues avec M. Garneau à ce sujet-là, le laisser sous l'impression que vous entreteniez aucun doute sur la régularité de la transaction ?

R. Ah non. Nous avons pris, M. Garneau et moi, toutes les précautions possibles pour s'assurer que l'affaire en était une bonne. Ainsi, avant que les lettres de crédit ne fussent signées, nous en causions, M. Garneau et moi, nous causions de l'affaire ; et j'ai dit alors à M. Garneau qu'il y avait une chose sur laquelle je désirais être satisfait ; c'était le nom des personnes qui étaient réputées par les gens tenues très sûres par M. Thom ; j'ai dit : « Je n'ai pas du tout de méfiance dans l'honorabilité de M. Thom, mais, enfin, je voudrais bien savoir exactement d'une autre source par qui ces actions sont tenues. » Alors, nous avons télégraphié, M. Garneau et moi, à M. Cooper pour savoir de lui que les étaient les personnes pour qui ces actions étaient détenues en trust ; et nous avons alors reçu la réponse qu'il y avait M. Daves, M. Williamson, M. Ewing et autres. Alors, nous avons, M. Garneau et moi, été d'opinion que d'autres personnes comme ceux-là ne pouvaient pas avoir de doute que l'entreprise serait conduite d'une façon sérieuse, que des hommes comme M. Daves n'iraient pas mettre leurs noms dans une entreprise qui devrait avorter, et nous étions sûrs que l'affaire irait jusqu'au bout.

Q. Et comme procureur général vous étiez satisfait que la transaction était régulière ?

R. J'étais satisfait que la transaction était régulière.

Transquestionné de nouveau par M. Casgrain :

Q. Qui a signé le télégramme qui a été envoyé à M. Cooper lui demandant au nom de qui M. Thom agissait ?

R. Je crois que c'est M. Garneau. Le télégramme je l'ai vu reproduit dans la preuve ; je crois que c'est M. Garneau.

Q. La réponse est reproduite, pas le télégramme même ?

R. Bien, le télégramme a été envoyé du bureau de M. Garneau.

Q. Maintenant, dois-je comprendre que vous prenez la responsabilité légale de l'opinion que M. Garneau a donnée le vingt-quatre au sujet de la légalité de la transaction telle qu'elle a été faite par le gouvernement ?

R. Vous pouvez comprendre ceci : Que M. Cannon m'a fait connaître l'opinion qu'il avait donnée, que nous en avons parlé et semblé et que j'ai trouvé que son opinion était bonne.

Q. Alors vous l'avez prise comme si c'était votre opinion ?

R. Je ne l'aurais pas pu être pas donnée exactement dans la même forme, dans les mêmes termes, mais j'approuve le fond. Et le déposant ne dit rien de plus.

MONTMORENCY

Élection de M. Tarte annulée

L'affaire de la contestation de l'élection de M. Tarte à Montmorency est venue en cour hier matin. Leurs Honneurs les juges Casault et Rouhier étaient sur le banc. M. I. N. Belloc occupait pour le pétitionnaire, M. Tarte, et M. J. P. Lefebvre pour le défendeur, M. Tarte.

Q. Alors vous parlez l'entremise de son avocat admis, que des manœuvres illégales ont été commises par ses agents hors de sa connaissance.

M. I. N. Belloc a accepté cette déclaration au nom du pétitionnaire et leurs Honneurs ont déclaré l'élection annulée.

Dans une quinzaine de jours, M. Tarte convoquera, dit-on, à Ste-Anne de Beaupré une grande assemblée des électeurs du comté de Montmorency pour leur rendre compte de sa conduite parlementaire pendant la dernière session. L'honorable M. Mills et plusieurs des principaux députés d'Ontario seront, paraît-il, présents à cette assemblée.

Mort d'une Cornélie alsacienne

Le Temps de Paris annonce la mort de la mère du saint-curé Bartholdi.

Mme Bartholdi est morte à Paris, à l'âge de 90 ans, après une existence toute entière consacrée au devoir. Tous les vieux Alsaciens savent ce que valait, par son intelligence, par son cœur, cette noble femme, chez laquelle la grâce n'avait été que la parure de la vertu.

Edmond About, en racontant, en 1871, l'Alsace en 1875, la racontait dans sa maison.

Je vois encore la maîtresse du logis, debout sur le seuil de sa porte, à un étage de l'hospitalité. C'était une grande femme d'environ soixante ans ; sa physionomie, voilée par un deuil inconsolable, annonçait beaucoup de courage et infiniment de bonté. On n'avait pas besoin de voir son portrait, peint en pied par Ary Sheffer, pour deviner qu'elle avait été belle ; elle l'était encore, de cette beauté des âmes d'étoile qui s'élève et se transforme sans la flétrir.

Cette mère, comme on en trouverait peu, même dans notre Alsace patriarcale, a conservé ses plus belles années à l'élucration de ses deux fils ; elle s'est soumise avec eux au labeur le plus ingrat des études classiques ; elle a appris le latin pour les aider à l'apprendre ; elle en a fait deux hommes cultivés et distingués entre tous, sans négliger le soin de ses affaires et sans cesser d'être un seul jour l'intendant de leur fortune.

Accident

M. Frank Lorieu, de cette ville, a été victime d'un sérieux accident ces jours derniers, à Montréal. Il descendait un escalier du St-Lawrence Hall, quand tout-à-coup les pieds lui glissèrent et dans sa chute il se cassa un bras. Il sera naturellement obligé de garder sa chambre pendant quelque temps.

LES ÉTATS-UNIS ET L'ALLEMAGNE

On écrit de Washington que les États-Unis et l'Allemagne ont décidé d'arrêter les bases d'un traité de commerce fondé sur la clause de réciprocité du bill MacKinley. Tous les détails, est-il dit, ont été réglés de concert entre les deux gouvernements ; mais il est entendu que la première communication publique en sera faite au reichstag allemand.

Les principales conditions du nouveau traité sont, du côté de l'Allemagne, une réduction de droits sur l'importation des céréales, de façon à ce que ces droits n'excèdent pas ceux qui sont imposés aux mêmes produits de l'Autriche-Hongrie, et qui sont à peu près de 50% au-dessous des droits sur les produits similaires des autres pays.

En échange de ces concessions, les États-Unis accordent l'entrée en franchise du sucre de betterave allemand, dont la consommation a considérablement augmenté en ce pays dans les dernières années. Elle vient immédiatement, comme quantité, après Cuba et avant les îles Sandwich.

Cette négociation, dit la correspondance que nous analysons, a été facilitée par la situation critique des campagnes allemandes, et les résultats ont été considérables, ainsi qu'il a été confirmé par les rapports des consuls américains, et aussi par les instances pressantes des populations demandant des aliments à bon marché.

Les principaux articles sur lesquels portent les réductions de droits sont le blé, la farine de froment, le seigle et le maïs. Les exportations américaines de ces articles en Allemagne, sont actuellement considérables, mais on pense qu'elles prendront une grande importance sous l'influence d'un tarif libéral. Il n'y a pas de raison, dit-on, pour qu'elles n'atteignent pas des proportions égales à celles de l'importation des mêmes denrées en Angleterre.

Nouvelles du Jour

Personnel

M. Pierre Murphy, de la maison Dobell, Beckett et Cie., est parti pour l'Angleterre, dimanche, à bord du *Peris*.

M. J. D. Gilmour et sa famille sont de retour à Gilmour.

M. John Reeves, de la Malbaie, est en cette ville.

Contenement d'un pauvre mur

Cette nuit, un bloc considérable du rempart, au-dessus de la rue Sous-le-Cap, s'est détaché tout à coup et s'est abîmé en arrière de la maison No 121, rue Saint-Paul, occupée par la famille Galibos, M. Forquer, et Dupré & Co., selliers.

La maison a été endommagée, mais personne des occupants n'a été blessé. Le bloc délogé, ainsi que d'autres familles de voisins voisines, appréhendant un nouvel éboulement.

Grand concours de billard

L'on nous informe qu'il y aura dans quelques jours un grand concours de billard parmi les membres du cercle Salaberry de cette ville. Cette société compte parmi ses membres plusieurs excellents amateurs de billard entraînés MM. F. Gauthier, J. E. Côté, Alex. Vézina, A. Jobin, E. Tardivel, Alfred Vézina, A. Talbot, etc. Il y aura près de quarante concurrents et sans aucun doute le titre de champion du Cercle sera chaudement contesté.

De par la ville

Rien aux postes des pompiers hier.

Rien aux postes de police.

Le comité du feu, à une séance tenue hier soir, a adopté à l'unanimité la demande faite par les autorités militaires, pour permettre l'usage des pompes à vapeur pour vider les puits à la citadelle.

Jeu de d'actions de grâce, les banques et les bureaux publics seront fermés.

Perdu

Entre la rue Nelson et la Banque Jacques-Cartier, sur la rue Saint-Valier, la somme de trente-cinq dollars en trois billets de \$10 de la Banque du Peuple et un billet de \$5 de la Banque Nationale. Celui qui les trouvera voudra bien les rapporter au No 553 rue Saint-Valier ; il sera généreusement récompensé.

An bureau d'hygiène

Trois cas de diphtérie ont été rapportés hier au bureau d'hygiène, et trois maisons ont été désinfectées. Il y a actuellement dix-huit maisons placardées en cette ville.

Affaires de faillites

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur et M. Narcisse Klox et Octave Potvin inspecteurs à la faillite de Savard et Phipps de cette ville.

M. Joseph G. Gignac a été nommé curateur et M. George Lavoie et Nicholas Melhous inspecteurs à la faillite de Edmond Morency, de Québec.

Université Laval

Cours d'éloquence par é

Ce soir, 10 novembre, à 8 h. 15, Mgr Hamel reprendra son cours d'éloquence parlée, à la salle des cours littéraires de l'Université ; et le continuera tous les mardis à la même heure jusqu'à nouvel ordre.

Sujet : Le langage artistique.

E & J

Ecole des Arts et Métiers de Québec

Enseignement gratuit

Les classes s'ouvriront mercredi soir, le 18 novembre, à 7 heures, aux salles de l'école, rue St-Joachim.

Liste des classes

Q. Voulez-vous prendre communication des deux chèques, l'un en date du deux mars mil huit cent quatre-vingt-onze à l'ordre de M. Ernest Pacaud pour la somme de cinq mille piastres, et l'autre du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-onze, payable généralement, pour la somme de trois mille cinq cents piastres, et nous dire si ces deux chèques sont tirés sur l'institution dont vous êtes le secrétaire-trésorier, s'ils ont été payés par votre institution et à quelle date ils ont été ainsi payés ?

R. Ces deux chèques ont été payés par la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec; celui de cinq mille piastres, en date du deux mars, a été payé le même jour, deux mars, celui de trois mille cinq cents piastres, en date du quatre mars, a été payé le cinq mars.

Q. Par qui ces deux chèques ont-ils été payés ?

R. Ces chèques ont été présentés pour collection par la Banque Union de Québec.

Q. On a remarqué ce matin qu'il y avait une différence dans les numéros de ces deux folios; est-ce qu'il y a deux comptes distincts ou si les deux chèques sont tirés sur le même compte ?

R. Non, Votre Honneur, c'est sur le même compte; mais lorsqu'un pape est rempli nous transportons le compte dans un autre folio où il y a encore de l'espace pour continuer les entrées; il n'y a qu'un seul compte que je connais que M. Mercier a à la Caisse d'Économie.

Q. Alors, les deux chèques ont été présentés régulièrement et payés régulièrement dans la manière ordinaire du faire les affaires ?

R. Oui, Votre Honneur.

Q. Les fonds étaient à la disposition du compte indiqué, et les chèques ont été acceptés ?

R. Ils ont été acceptés et payés régulièrement. Je vois les initiales du commis qui a accepté les chèques, du compteur, et les initiales de l'inspecteur qui m'ont remis tout a été régulièrement fait et payé.

Transquestionné par M. Casgrain :

Q. Sont-ce vos initiales qui sont au côté gauche du chèque de trois mille cinq cents piastres (\$3,500), exhibit 96 ?

R. Oui, monsieur, ce sont mes initiales.

Q. Voulez-vous dire pourquoi vous les avez mises ?

R. Pour autoriser le paiement du chèque.

Q. Est-ce que vous avez coutume de mettre vos initiales ? est-ce que ce n'est pas le commis du Ledger qui met ses initiales ordinairement pour accepter un chèque ?

R. C'est le commis qui met ses initiales, le commis du Grand Livre.

Q. Alors, comment se fait-il que vous avez mis vos initiales sur ce chèque de trois mille cinq cents piastres (\$3,500) ?

R. Je n'ai pas réfléchi au compte de M. Mercier avant de venir à la Commission; peut-être fallait-il découvrir le compte de quelques piastres, et peut-être est-ce la raison pourquoi j'ai mis mes initiales.

Q. Peut-être qu'il n'y avait pas de fonds ?

R. Je ne saurais dire ce qui en était.

Q. Voulez-vous, si vous n'avez rien de mieux à dire, faire des recherches et nous dire si l'avis a été donné à l'inspecteur pour rencontrer le chèque en question ?

R. Je n'ai rien qui m'aiderait à faire des recherches, car j'ai simplement eu ordre de présenter devant la Commission les chèques de cinq mille piastres (\$5,000) et de trois mille cinq cents piastres (\$3,500), et comme ces chèques avaient été remis à l'honorable M. Mercier je n'avais emporté que le reçu de M. Mercier.

Le président :

Pourriez-vous vérifier par vos livres ?

R. Oui, Votre Honneur, nous pouvons vérifier.

Par M. Casgrain :

Q. Le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-onze (1891), lorsque le chèque de M. Mercier de trois mille cinq cents piastres (\$3,500) a été présenté à la banque, y avait des fonds au crédit de M. Mercier suffisants pour rencontrer le chèque ?

R. Le chèque n'a été présenté et payé que le cinq mars; il n'y avait pas suffisamment de fonds, je l'ai constaté en référant au compte; c'est pourquoi j'ai mis mes initiales, pour autoriser le découvert, et ce découvert a été remboursé quelques jours plus tard.

Q. Voulez-vous dire quel était le chiffre de ce découvert ?

M. Bédard. — Je demande pardon à mon savant ami, mais je pense pas qu'il ait dit d'entrer dans des détails; je ne vois pas quel intérêt ça offre.

M. Casgrain. — Je suis obligé de dire que je vais essayer d'aller plus loin, je vais revenir sur la question des contingents. Mes instructions sont que ces argent-là étaient des contingents du département de M. Mercier; je vais essayer de le prouver.

M. Bédard. — Cela c'est une autre question, nous n'aurons pas d'objection à cela.

Le président. — Nous croyons pour le moment, M. Casgrain, que vous ne pourriez pas démontrer d'intérêt à avoir le chiffre du déficit, du découvert qui pouvait se trouver dans le compte de M. Mercier à la caisse d'Économie. Le fait que vous indiquez est, au contraire, tout à fait pertinent, et si vous démontrez que ce déficit ou découvert, quel qu'il soit, a été en suite couvert par des fonds publics, alors il n'y a pas de doute que vous pourriez faire ce à preuve; votre question pourra peut-être revenir plus tard.

M. Casgrain :

Q. Maintenez M. Marcoux, quand a été fait le dépôt subséquent à la date du cinq mars ?

R. Le dépôt a été fait le onze mars.

Q. Par qui ?

R. Le bordereau est signé "Honoré Mercier, par A. L." je crois.

Q. Par A. L. ?

R. Je crois que c'est A. L.

Q. Avez-vous le bordereau ?

R. Je n'ai pas apporté le bordereau; j'y ai simplement réfléchi avant de partir au cas où j'aurais à donner ces renseignements.

Q. Le dépôt qui a été fait le onze mars était-il suffisant pour couvrir le déficit du cinq ?

R. Il était plus que suffisant, il restait une balance.

Q. Connaissez-vous l'écriture du bordereau en question ?

N. Non, monsieur, je ne la connais pas du tout; l'écriture de celui qui a signé le bordereau ?

Q. Oui.

R. Je la connais pas. Le bordereau, comme je viens de le dire, "Honoré Mercier, par A. L."; ça me paraît un L.

Q. Est-ce qu'il a été fait des dépôts après cela au nom de M. Mercier ?

R. Ah oui, les chèques de son salaire, le salaire de M. Mercier a été déposé chaque mois comme d'habitude.

Q. A part les chèques pour salaire ?

M. Bédard. — Je ne vois pas quelle raison le savant avocat peut avoir d'entrer dans le détail du compte de l'honorable premier ministre.

M. Casgrain. — Ma raison est bien

simple, je l'ai indiquée déjà. Si je prouve que cet argent-ci n'était pas de l'argent qui appartenait à M. Mercier, mais de l'argent qui appartenait à un public ou bien de l'argent qui avait été dépensé par M. Pacaud et que c'est là-dessus qu'on a pris cinq mille piastres (\$5,000) pour les envoyer à M. Mercier.

M. Bédard. — Il y a un moyen bien direct de faire cette preuve, il y a une personne qui contrôle les contingents, c'est indiqué par la preuve qui a été faite hier, que cette personne-là soit assignée et vous serez admis à tracer la disposition qui a été faite des contingents.

M. Casgrain. — Je ne suis pas obligé de suivre les voies indiquées par mon savant confrère pour faire ma preuve, je prenais les moyens qu'il me suggère je ne crois pas que je réussirais beaucoup; je crois devoir prendre ceux que j'ai sous la main et que je crois les meilleurs. Je demanderai à la production du bordereau dont a parlé M. Marcoux.

L'honorable juge Davidson. — That would.

Le président. — Pouvez-vous dire, M. Marcoux, par qui ce dépôt a été fait à votre banque ?

R. Comme je viens de le dire, les initiales me paraissent A. L.; je suis sous l'impression que c'est M. Larue, qui est venu assez souvent au bureau faire balance au juge Davidson.

L'honorable M. Mercier. — Un de mes secrétaires ?

R. Un de vos secrétaires, je crois; mais il n'y a pas de signature, il n'y a que A. L.

Le président. — Quel est l'employé de la Caisse d'Économie qui a reçu le dépôt ?

R. C'est le compteur, M. Côté.

Q. Pourrait-il dire, pensez-vous, qu'il a fait le dépôt ?

R. Je ne sais pas s'il s'en rappelle, mais il ne peut pas s'en rappeler; mais d'après l'écriture du bordereau.

M. Bédard. — Nous pouvons indiquer la personne qui a fait le dépôt; c'est un M. Larue ou M. Lacroix, qui sont tous les deux secrétaires de M. Mercier.

L'honorable juge Baby. — M. Bédard, est-ce que vous auriez quelque objection à ce que ce bordereau-là soit produit ?

M. Bédard. — C'est plutôt pour le principe que pour autre chose. Nous avons l'intention de demander que la personne qui a fait le dépôt soit examinée, et je n'ai aucune objection à ce que le bordereau soit mis devant la Commission; mais il y a tant de tentatives qui nous paraissent tout à fait indiscrètes de la part de ces messieurs qu'il me semble qu'il est de mon devoir de faire l'objection que je fais.

M. Casgrain. — Nous sommes ici pour être indiscrètes.

M. Bédard. — Nous sommes bien déterminés à faire la preuve nécessaire pour repousser tout ce qui peut résulter des insinuations qui ont été faites à propos de cette tentative de faire cette preuve; mais seulement nous voulons autant que possible tenir la preuve.

Le président. — Nous croyons que la question doit être suspendue pour le moment.

M. Casgrain. — C'est bien, Votre Honneur.

Transquestionné par M. Amyot :

Q. Ce dépôt subséquent au chèque de trois mille cinq cents piastres (\$3,500) a été fait d'une façon régulière ?

R. Sans doute.

Q. Comme tous les autres antérieurement et tous les autres depuis ?

R. Sans doute.

Q. Vous n'avez rien remarqué dans ce dépôt-là qui ait pu vous faire soupçonner quelque chose d'irrégulier ?

R. Nous n'avons rien soupçonné. Une personne se présente au comptoir avec un dépôt, qu'elle fait régulièrement, quelle fait entrer dans le livre de la personne pour laquelle elle dépose.

Q. Ce dépôt a-t-il été fait régulièrement, comme les autres ?

R. L'honorable M. Mercier avait souvent antérieurement soutiré son compte; c'était une entente avec la Caisse d'Économie. Quelquefois M. Mercier donnait des chèques sans faire balancer son livre et il nous demandait de vouloir bien les payer et que le montant serait remboursé de suite; de fait il faisait des dépôts aussitôt.

Et le déposant ne dit rien de plus.

L'HONORABLE M. MERCER

—

J'ai commis une couple de petites erreurs dans mon témoignage, hier, que j'ai voulu rectifier tout de suite; c'est une affaire d'une minute ou deux.

J'ai déclaré dans mon témoignage que je n'avais pas vu M. Robidoux depuis qu'il était rendu chez lui, sur le chemin de Ste-Foye. On m'a fait rappeler qu'il y avait eu un conseil des ministres depuis ce temps-là, il y aura donc qu'un ou deux jours, et que M. Robidoux s'est rendu à une maison quelques instants avant la séance du conseil et que nous avons siégé ensemble. C'est un oubli de ma part.

Je crois avoir dit aussi dans ma partie de mon témoignage que M. Lavigne était présent chez moi quand les billets ont été signés, et plus tard j'ai nommé les personnes qui étaient présentes et je n'ai pas nommé M. Lavigne. M. Lavigne n'était pas présent, je tiens à dire cela; il était parti le lendemain ou le surlendemain du 5; je vais par les journaux qu'il passait à St-Hyacinthe le 7; il n'est revenu à Québec que le 10.

Le président. — Notre impression est que c'est ce que vous avez dit hier.

L'honorable M. Mercier. — Je voudrais qu'il n'y ait pas de malentendu.

Maintenant, quant à mon chèque de trois mille cinq cents piastres (\$3,500), j'ai dit que je devais avoir des fonds à la Caisse d'Économie quand j'ai fait ce chèque, puisqu'il avait été accepté. J'avais offert à messieurs les Commissaires de voir mon livre de banque. Je n'avais pas fait l'addition, l'addition n'est pas faite dans le livre; mais je n'avais pas le montant suffisant pour rencontrer ce chèque de trois mille cinq cents piastres (\$3,500) le jour où il a été accepté, mais c'était une entente avec la banque que mes chèques étaient acceptés, jusque même au-delà de deux mille piastres (\$2,000) de découvert; il a été accepté, et une journée ou deux après, comme on peut le voir par mon livre de banque, j'ai fait un dépôt suffisant avant de partir pour l'Europe.

M. Bédard. — Je prendrai la liberté de faire une application à propos de ceci : Il a été insinué ce matin que le premier ministre avait fait un dépôt au moyen des contingents de son département. J'ai instruction de faire en sorte que cette insinuation soit repoussée le plus tôt possible.

J'ai fait demander l'employé de la banque qui a fait le dépôt et le dépôt de M. Mercier qui a fait le dépôt afin de constater que le dépôt a été fait au moyen d'un chèque de la Banque Jacques-Cartier, et je demandais avant que rien ne soit publié dans les journaux d'avoir l'opportunité de mettre cette preuve-là devant la Commission.

L'employé est ici avec le bordereau même et le secrétaire de M. Mercier avec le talon du chèque. Le dépôt a été fait au moyen d'un chèque tiré sur la Banque Jacques-Cartier par M. Mercier lui-même.

Vos Honneurs comprennent que l'opinion

publique est dans un état de surexcitation et la moindre insinuation prend un caractère de gravité assez considérable; alors, il n'est que juste que l'occasion nous soit donnée de repousser ces insinuations le plus tôt possible.

Le président. — Nous sommes unanimes à reconnaître la justice de votre demande.

M. PAMPHILE LEGARE

inspecteur de la Caisse d'Économie.

Interrogé par M. Bédard :

Q. Vous êtes le gérant de la Caisse d'Économie, n'est-ce pas, à Québec ?

R. Non, monsieur, inspecteur.

Q. Savez-vous s'il a été fait un dépôt à la Caisse d'Économie par l'honorable M. Mercier, le onze mars ?

R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous le bordereau ?

R. Oui, monsieur.

Q. Ou vous pouvez produire la copie si vous désirez garder l'original ?

R. Je n'ai pas d'objection à la production de la copie comme pièce 137.

Q. Lorsque ce chèque a été fait, je crois que la Caisse d'Économie avait accepté un chèque de l'honorable M. Mercier au montant de trois mille cinq cents piastres, ce qui avait eu pour effet de soustraire son compte, je crois ?

R. Oui, un montant à peu près semblable, je crois.

Q. Savez-vous s'il y avait eu quelque entente entre l'honorable M. Mercier et la Caisse d'Économie qui lui permettait de soustraire son compte, jusqu'à concurrence d'un certain montant ?

R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à concurrence de combien, au besoin ?

R. A peu près quatre mille piastres, je suppose.

Lar M. Casgrain :

Q. Je vois que le dépôt a été fait par un chèque ?

R. Oui, monsieur.

Q. Un chèque tiré sur la banque Jacques-Cartier ?

R. Oui, monsieur, un chèque tiré sur la banque Jacques-Cartier à Montréal.

Q. Pouvez-vous décrire le chèque ?

R. Non, monsieur.

Q. Du tout ?

R. Du tout.

Q. Est-ce vous qui avez reçu le dépôt ?

R. Non.

Q. Comment s'appelle le commis qui a reçu le dépôt ?

R. C'est le compteur, M. Côté, qui est ici.

M. A. CLEMENT

secrétaire privé de M. Mercier.

Interrogé par M. Bédard :

Q. Vous étiez, dans le mois de mars dernier, le secrétaire privé de l'honorable M. Mercier ?

R. Oui, monsieur.

Q. Et vous l'êtes encore ?

R. Je le suis encore.

Q. Voulez-vous prendre communication du bordereau produit comme exhibit No 137, et dire qu'il est ce qui a préparé ce bordereau-là ?

R. C'est moi qui ai préparé ce bordereau-là.

Q. C'est de votre écriture ?

R. C'est de mon écriture.

Q. Vos initiales sont-elles là ?

R. C'est mes initiales, A. C.—A. C.lement.

Q. A quelle époque avez-vous fait ce bordereau-là ?

R. Le bordereau a été fait le dix mars, dans l'après-midi du jour où M. Mercier a laissé Québec pour Montréal.

Q. Voulez-vous dire que la valeur commémorative que vous avez déposée à la Caisse d'Économie avec ce bordereau-là ?

R. C'est un chèque de M. Mercier, sur son compte personnel à la Banque Jacques-Cartier à Montréal.

Q. Avez-vous le chèque ? Le livre de chèques de l'honorable M. Mercier ?

R. Le livre de chèques ?

Q. Voulez-vous exhiber le talon qui se rapporte à ce chèque-là ?

R. Voici le talon.

Q. Voulez-vous lire le talon ?

R. Voulez-vous le lire ? "No 44, 10 mars 91. Caisse d'Économie. Dépôt pour compte de M. Mercier, 3,500."

Q. C'est un chèque de talon de chèque ?

R. C'est moi-même qui ai préparé le chèque ?

Q. Vous avez écrit le talon en même temps que vous avez préparé le chèque ?

R. J'ai écrit le talon en même temps que j'ai préparé le chèque.

Q. Maintenez, voulez-vous dire s'il s'est passé quelque correspondance entre vous et la Caisse d'Économie au sujet de ce dépôt-là ? et si oui, veuillez produire cette correspondance qui a été échangée, y compris les télégrammes.

R. Rendu à Montréal, le lendemain matin, j'ai reçu la lettre suivante de M. Marcoux, le secrétaire-trésorier de la Caisse d'Économie.

" Québec, 10 mars, 1891.

(Privé)

M. CLEMENT, secrétaire de l'honorable M. Mercier, Montréal.

Monsieur,

Au commencement de la semaine dernière, sur votre demande, et avec l'assentiment de monsieur le président de la Caisse d'Économie, je vous ai informé que comme l'honorable M. Mercier s'absentait pour quelques jours, nous accepterions à découvert son compte sans chèques jusqu'au montant de trois mille piastres, ce découvert devant être payé au retour de l'honorable M. Mercier, c'est-à-dire à la fin de la semaine. En comprenant les chèques payés ces jours-ci, le découvert est aujourd'hui de \$3,632.70. Je vous serais obligé de voir à ce qu'un dépôt fut fait pour payer ce découvert. M. le président et moi avons pris sur nous de permettre ce découvert pour quelques jours, afin d'accommoder M. Mercier, lorsque les règlements de la Caisse d'Économie ne permettent pas la chose. J'ai essayé de vous téléphoner ce matin, mais je n'ai pu vous rejoindre et l'on m'a pris de vous dire d'avance de terminer, par moi, de vous faire mes meilleurs souhaits pour le succès de votre voyage et croyez-moi votre tout dévoué.

(Signé)

L. C. MARCOUX,

Sec. trésorier."

Je produis copie de cette lettre comme exhibit No 138. Je n'ai pas pu trouver l'original. C'est une copie que j'ai eue de la Caisse d'Économie. Comme j'avais donné le dépôt au messager le dix mars l'avant-midi, j'ai été très surpris, et j'ai répondu ceci :

" Montréal, 11 mars 1891.

M. Marcoux,

Caisse d'Économie, Québec.

Dépôt a dû être fait hier, ou le sera aujourd'hui.

(Signé) ALEX. CLÉMENT."

Je produis cette copie que j'ai prise dans les papiers de la Caisse d'Économie car je n'ai pas conservé copie du dépôt. Cette copie est marquée Exhibit No 139. Deux jours après, à New-York, j'ai reçu la lettre suivante de M. Marcoux :

" Québec, 11 mars 1891.

(Privé)

M. ALEX. CLÉMENT, Secrétaire de l'honorable M. Mercier, Montréal.

Monsieur,

J'ai reçu votre télégramme ce matin : "Dépôt a dû être fait hier, ou le sera aujourd'hui." En effet, l'on a fait ce matin un dépôt de \$1,000.00 en crédit de l'honorable M. Mercier, mais comme nous avons payé six nouveaux chèques, formant \$935.54, le compte de M. Mercier se trouve encore à découvert pour \$62.54. Je vous mentionne la chose pour votre information, car si comme par le passé les chèques de salaire de l'honorable M. Mercier sont pour être déposés à la Caisse d'Économie durant son absence, il ne sera pas nécessaire de faire un nouveau dépôt car ces chèques paieront le découvert.

Bien à vous,

L. C. MARCOUX, Sec. tré."

Je n'ai pas répondu à cette lettre. Je produis cette lettre, qui est l'original, comme exhibit No 140.

L'IMBROGLIO MINISTÉRIEL A OTTAWA

La dernière recrudescence de M. Abbott

Mécontentement parmi les fanatiques toriens d'Ontario

Rien de bien important à signaler au sujet de l'imbroglio ministériel à Ottawa, si ce n'est les commentaires de la presse sur la recrudescence de M. Abbott et le mécontentement causé parmi les fanatiques d'Ontario par les dernières concessions faites à M. Chapleau.

Le *Montréal Herald* publie deux entrevues d'un correspondant avec un ministre anglais en vue et un député canadien-français qui s'est intéressé d'une façon particulière au différend entre M. Abbott et M. Chapleau.

C'est une recrudescence en règle et une limitation, dit le premier correspondant, M. Abbott n'a surpris. Nous le pensons plus fort et tout le parti, à part des partisans de Chapleau, l'ont couronné fermement. Mais il a opéré une honnête retraite. Il a fait des promesses et des conditions qu'il ne peut exécuter et ne servira qu'à causer de nouvelles difficultés dans un avenir rapproché.

Le premier correspondant, qui est un journaliste anglais, a été très intéressé d'une façon particulière au différend entre M. Abbott et M. Chapleau.

C'est une recrudescence en règle et une limitation, dit le premier correspondant, M. Abbott n'a surpris. Nous le pensons plus fort et tout le parti, à part des partisans de Chapleau, l'ont couronné fermement. Mais il a opéré une honnête retraite. Il a fait des promesses et des conditions qu'il ne peut exécuter et ne servira qu'à causer de nouvelles difficultés dans un avenir rapproché.